

PROCES-VERBAL  
N° 03/2021



## PROCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

### JEUDI 9 DECEMBRE 2021

*Assemblée primaire qui se déroule dans la salle de gymnastique communale, dans le respect des mesures sanitaires imposées par la Confédération et le Canton en raison de la pandémie de Covid.*

#### 1. Ouverture de l'Assemblée primaire

M. Danny Defago, président, ouvre la séance à 19h30.

Il salue l'Assemblée et remercie les citoyennes et citoyens de leur présence.

Il précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, ainsi que par diffusion d'un tout-ménage contenant le résumé des budgets de fonctionnement et d'investissement 2022 de la Municipalité.

Il excuse les citoyennes et citoyens l'ayant prié de le faire.

**Il présente à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :**

1. **Ouverture de l'Assemblée primaire**
2. **Nomination des scrutateurs**
3. **Validation des paramètres fiscaux 2022**
4. **Présentation et adoption du budget 2022 de la Municipalité**
5. **Présentation du plan financier quadriennal 2022 - 2025**
6. **Divers**
7. **Lecture et approbation**

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

#### 2. Nomination des scrutateurs

Sont désignés par l'Assemblée : Mme Marie-Andrée Follonier et M. Emmanuel Dussez.

#### 3. Validation des paramètres fiscaux 2022

Danny Defago commente brièvement les **paramètres fiscaux** en vigueur, à savoir :

Indexation des revenus imposables cumul jusqu'en 2022 y.c. (min. 100%, max. 170%)	160%
Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF (min. 1.00, max. 1.50)	1.30
Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF (min. CHF 12.--, max. CHF 24.--)	CHF 12.--

Montant de la taxe sur les chiens, art. 182.1 LF CHF 100.--  
(min. CHF 100.--, max. CHF 250.--)

et précise que le Conseil municipal propose de les maintenir.

A titre comparatif, Danny Defago indique les paramètres fiscaux d'autres communes avoisinantes.

**Par voie de main levée, l'Assemblée, à l'unanimité, accepte de maintenir les paramètres fiscaux pour l'année 2022 tels que présentés.**

#### 4. Présentation et adoption du budget 2022 de la Municipalité

Le président soumet à l'Assemblée le budget 2022 de la Municipalité. La récapitulation du compte de fonctionnement est présentée à l'écran et les postes les plus importants sont commentés. Les montants mis au budget 2021 sont à chaque fois indiqués à titre de comparaison.

*Par rapport à la rubrique « entretien des chemins pédestres », Mme Marie-Andrée Follonier s'étonne de la différence entre les budgets 2021 (CHF 12'000.-) et 2022 (CHF 5'000.-) et les comptes 2020 (CHF 37'495.-) et s'inquiète de savoir si, avec le montant mis au budget 2022, l'entretien de ces chemins sera suffisant.*

*Réponses de Danny Defago et Monique Nendaz : En 2020, il y a eu des dépenses extraordinaires dues principalement aux travaux sur la passerelle de la Borgne. Au budget ne figure que le montant qui est sous-traité, mais le service des travaux publics, bien entendu, entretient les chemins.*

De cette présentation (budget 2022 avant amortissements), il ressort :

Charges de fonctionnement	CHF 11'551'960.--
Revenus de fonctionnement	CHF 12'442'483.--
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>CHF 890'523.--</b>

Avant de présenter le budget des investissements 2022, Danny Defago expose la réflexion conduite par le Conseil municipal pour définir une marge d'investissements résiduelle raisonnable pour tenir compte de l'important investissement consenti pour la réalisation du centre scolaire.

Il présente ensuite les principaux investissements et communique les chiffres clés du budget.

Dépenses d'investissements	CHF 7'140'700.--
Recettes d'investissements	CHF 1'232'200.--
<b>Investissements nets</b>	<b>CHF 5'908'500.--</b>
<b>Découvert de financement</b>	<b>CHF 5'017'977.--</b>
Marge d'autofinancement	CHF 890'523.--
Amortissements	CHF 1'578'563.--
<b>Diminution de la fortune</b>	<b>CHF 688'040.--</b>

Au terme de la présentation du budget, l'Assemblée est invitée à faire part de ses observations et de ses questions.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le président soumet le budget 2022 de la Municipalité au vote de l'Assemblée.

**Par voie de main levée, l'Assemblée primaire, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte le budget 2022 tel que présenté.**

**5. Présentation du plan financier quadriennal 2022 - 2025**

A titre informatif, Danny Defago présente le plan financier 2022-2025.

**6. Divers**

Danny Defago passe la parole à Sébastien Menoud, lequel présente à l'Assemblée les réalisations (investissements et entretien) faites en 2021 au village et dans la station.

Au terme de sa présentation, il demande à l'Assemblée si elle a des questions ou remarques.

*M. Jean-Marie Gindraux, qui habite Roua de Pra Martin, fait remarquer que le chemin pédestre près de chez lui est très mal entretenu et dangereux.*

*S. Menoud va regarder ce qu'il en est.*

Danny Defago reprend la parole et donne des informations à l'Assemblée concernant la gestion du cimetière (nécessité de pouvoir disposer de tombes et d'agrandir le columbarium).

Au titre de la politique énergétique communale, le président explique la signature récente d'un contrat de société simple par les Collectivités concédantes de « Première Dixence – Cleuson », société qui a pour mission de gérer le retour de la concession, laquelle échoit au 31 décembre 2031.

Il expose ensuite les démarches en cours afin d'optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

*En ce qui concerne l'éclairage, M. Burkhalter demande si les infrastructures sont adaptées pour les personnes malvoyantes ?*

*D. Defago répond que cela dépend du type d'infrastructures.*

*M. Adrien Pitteloud revient sur ses demandes concernant le prix de l'énergie, demandes auxquelles il estime que le président ne répond pas.*

*Le président fait remarquer qu'il a répondu à ses nombreuses lettres mais que, malheureusement, ses réponses ne conviennent jamais. Il informe qu'une assemblée citoyenne sur le sujet aura lieu prochainement. M. Pitteloud estime que les réponses données étaient inexactes.*

*Mme Mottier demande un avis pour la pose de panneaux photovoltaïques.*

*D. Defago, à titre personnel, est favorable, mais il tient à ce que la pose soit réglementée de manière à ce que ces infrastructures soient bien intégrées dans le paysage. Il aimerait également que ces panneaux soient subventionnés car, actuellement, seuls les panneaux thermiques le sont.*

*Au niveau des démarches à entreprendre, si certaines conditions sont respectées, la Commune doit simplement être informée.*

*M. Jean-Louis Favre souhaite que la Municipalité lui octroie les subventions promises pour sa couverture solaire.*

*D. Defago lui répond qu'il n'a pas pu obtenir de subventions car son projet n'était pas conforme aux conditions posées.*

*Mme Travelletti demande si des panneaux solaires sont prévus sur le nouveau complexe ?*

*Le président répond par l'affirmative.*

*Elle demande aussi si des particuliers pourront se brancher.*

*D. Defago indique qu'une réflexion est en cours pour la mutualisation.*

*M. Joachim Chardon estime que, vu l'urgence, il faudrait non pas proposer, mais obliger.*

*D. Defago répond que c'est l'Assemblée qui décide.*

*M. Claude Follonier fait remarquer que, selon lui, le nouveau règlement RCCZ est trop sévère, notamment en ce qui concerne la couleur des panneaux solaires, et estime qu'il faut faire une pesée d'intérêts entre sauvegarde du patrimoine et transition énergétique.*

*D. Defago répond que cela va évoluer et qu'une approche différenciée sera proposée.*

Danny Defago annonce à l'Assemblée qu'un mandat a été octroyé à la Société Compas pour accompagner la Commune dans une étude de faisabilité sur les possibles fusions de communes.

Le président informe enfin qu'une nouvelle directrice a été engagée au cycle d'orientation en la personne de Mme Géraldine Berset, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la suite de M. Gérard Aymon qui, après 16 ans de bons et loyaux services à la direction de l'institution, a décidé de réorienter sa carrière professionnelle.

*M. Jean-Louis Favre demande qui s'occupe de la gestion des ressources humaines et pourquoi il y a autant de va-et-vient au sein du personnel.*

*D. Defago indique qu'il y a une Commission du personnel composée de quatre conseillers et de Mme Monique Nendaz. Il n'a pas de réponse concernant les motifs de départ des collaborateurs. C'est à eux qu'il faudrait poser la question.*

D. Defago passe la parole à Mme Stéphanie Lipawsky Pont qui donne à l'Assemblée des informations sur le nouveau site internet et la nouvelle application de la Commune, mis en ligne en septembre.

Le président reprend la parole et la transmet à l'Assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques.

*M. Gindraux informe qu'entre les deux arrêts de bus à la route des Prasses, les automobilistes roulent très vite et que l'endroit est dangereux.*

*D. Defago répond qu'il s'agit d'une route cantonale et que, par conséquent, la Commune est très limitée dans ses possibilités d'intervention.*

## **7. Lecture et approbation**

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago donne lecture du procès-verbal minute à l'Assemblée primaire.

Il soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

**Par voie de main levée, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2021 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

Le président clôt l'Assemblée à 21h45, remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence et regrette de ne pouvoir, compte tenu de la situation sanitaire, partager le traditionnel verre de l'amitié bacounie.

Vex, le 9 décembre 2021/nit

Le Président  
Danny Defago

La Secrétaire  
Nicole Trincherio